



Conseil de Quartier de Belleville

Compte-rendu de la réunion du 5 janvier 2023

Présent.e.s :

Marie-Jeanne Baqué

Agnès Bellart

Maria Concetta Sangrigoli

Mo Mathey

Mirella Rosner

Christian Bentolila

Jacques Buisson

Roger Yoba

Setni Baro

Wagui Coulibaly

Sylla Diaby

Serge Rivret

Hervé Sallaz

Luc Folliet

Hugo Berthon :

coordinateur des CQ

Excusé.e.s :

Emmanuelle Joly

Monique Le Goff

Bruno Carloni

Laurent Debouverie

Christophe Joie

Début de séance à 19h05 - Fin de séance 21h15

Prochaine réunion : jeudi 2 février (Café Social, 7 rue de Pali Kao)

Tour de table et ajouts proposés à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- 1. Rénovation des jardinières de l'Élysée Ménilmontant**
- 2. Les concertations dans le quartier**
 - ☛ Pavillon Carré de Baudouin
 - ☛ Maison de l'Air
 - ☛ 88 Ménilmontant
- 3. Proposition de collaboration par l'École d'Ingénieur de la Ville de Paris**
- 4. Observatoire de la démocratie locale**
- 5. Journal du conseil de quartier**

Le point prévu sur la circulation à Belleville n'a pu être abordé faute de temps.

En début de réunion, nous avons évoqué la possibilité de nous réunir soit le 1^{er} mardi, soit le 1^{er} jeudi du mois. Une seule objection a été émise par le coordinateur des conseils de quartier de la Mairie pour qui le 1^{er} jeudi n'a pas de concurrence alors que le conseil de quartier Réunion Père-Lachaise se réunit le 1^{er} mardi du mois. Nous allons consulter les absent-e-s à cette réunion pour prendre une décision rapidement.

1. Rénovation des jardinières de l'Elysée Ménilmontant

Lors de la dernière commission cadre de vie, Jacques de Castilla président de l'association de la Commune Libre de l'Elysée Ménilmontant a soumis une demande de soutien pour le projet de réfection des bacs installés depuis plus de 10 ans dans la rue de l'Elysée Ménilmontant.

L'association a fait appel à Vergers Urbains qui propose l'installation de plaintes à la base des jardinières pour les renforcer et obturer l'espace sous les bacs afin d'empêcher les rats de s'y réfugier. Le devis est de 1350€.

Le conseil de quartier a voté ce soutien à l'unanimité. Cette dépense devrait être affectée au budget d'investissement.

Devant les difficultés rencontrées par le projet de végétalisation du 49 rue Bisson soumis au conseil de quartier de novembre, il va être demandé à la porteuse de projet de solliciter Vergers Urbains pour la réalisation de ses bordures de pied d'arbre.

Conclusions du Conseil de quartier : acceptation du principe du projet, qui relève du budget d'investissement, attente du résultat des discussions, souhait que ces installations bénéficient à toute la rue, évocation d'une alternative en pierre ou en pleine terre aux jardinières en métal.

2. Les concertations dans le quartier

☛ Pavillon Carré de Baudouin

La concertation concernant la programmation s'est achevée le 4 décembre et fera l'objet d'un retour de la part de la Mairie courant janvier.

Les travaux démarrés en octobre sont toujours en cours. Des membres du conseil de quartier s'interroge sur la conservation dans le projet final de la barrière de séparation entre le jardin et le parvis du pavillon.

La question de l'ouverture du dimanche a été soulevée une nouvelle fois. Cette question ne doit pas être écartée même si elle s'avère complexe à résoudre. L'exemple de la Médiathèque Marguerite Duras est une piste de réflexion pour élargir les plages d'ouverture.

Une question est posée concernant le matériel de chantier qui reste sur le trottoir ainsi que sur le banc enlevé près de l'arrêt du bus 96.

➤ Maison de l'Air

Une réunion publique de restitution de la consultation sur le devenir programmatique de la Maison de l'Air s'est tenue le 17 décembre dernier. Le conseil de Paris de décembre vient d'accorder les 2 millions d'euros de financement supplémentaire qui n'avaient pu être obtenu suite à l'échec du budget participatif. La Mairie estime que le démarrage des travaux, dont le budget est désormais de 3,4 millions d'euros, est urgent. La commande devrait intervenir avant fin 2023.

L'année 2022 avait été annoncée comme une année de concertation pour définir le futur de la Maison de l'Air. La Mairie du 20^e avait confié la gestion du lieu au centre socioculturel Archipélia qui devait également mener la concertation avec Démocratie Ouverte dont l'occupation du lieu était reconduite pour 6 mois renouvelable. La concertation n'a pas été menée, seule une réunion de définition de la méthodologie s'est tenue en mars (voir CR sur le blog du conseil de quartier). Il a été dit que la concertation avait été réalisée in-situ par les différentes structures qui ont proposées des expérimentations durant l'année 2022.

La consultation en ligne, dont la participation a été jugée satisfaisante par la Mairie, a déterminé des priorités autour de la culture et de l'artistique (26%), les enjeux de santé-publique (23%). Ces résultats devraient être diffusés prochainement sur le site de la Mairie.

Mais cette consultation en ligne, n'a recueilli que 450 réponses. Il n'a été que peu diffusé en format papier lors des expérimentations (le nombre de visiteurs a été par exemple environ 2700 pour les journées de l'artisanat et l'exposition de 15 jours qui a précédé et autour de 700 pour les portes ouvertes des artistes de Belleville).

La concertation continue avec les structures qui ont expérimenté en 2022 étendu à d'autres structures intéressées par le processus. Il est demandé qu'elle démarre en faisant un bilan de ces expérimentations.

Les travaux proposés par la Mairie ne font pas l'unanimité, certain-e-s estiment que l'arasement du rez-de-chaussée va le descendre à 1,80m sous le jardin sur un côté et que l'extension de la mezzanine n'est pas forcément nécessaire. D'autres solutions pourraient être envisagées pour permettre aux personnes à mobilité réduite de circuler à l'intérieur de la Maison de l'Air.

Les participant-e-s suggèrent de tout mettre à plat, pour considérer ce qui est proposé et ses conséquences, d'organiser une réunion de bilan de ce qui a été fait et de faire un « vrai projet » avec un planning de réalisation : un rapport de force doit être établi vis-à-vis de la Mairie et du gestionnaire Archipélia.

A propos de la concertation Maison de l'air, plusieurs points ont été soulignés :

- les difficultés rencontrés pour programmer ses événements et partager le lieu dans les meilleures conditions pour tous ses utilisateurs ;
- un manque de coordination et de visibilité sur le calendrier des évènements ;
- de nombreux évènements se sont déroulés à la Maison de l'Air sans qu'aucun questionnaire n'ait été mis à disposition.

Le conseil de quartier va demander une réunion de concertation avec la Mairie et toutes les personnes intéressées par le devenir de la Maison de l'Air et également une synthèse des réponses au questionnaire.

Le Collectif Maison de l'Air déplore qu'en dépit de la transmission dans les formes du devis pour leur évènement de novembre que le bon de commande ne soit toujours pas reçu. Le coordinateur des conseils de quartier va suivre le dossier.

← 88 Ménilmontant

Pour répondre à la demande de concertation exprimée par les Collectifs Ménilmontant et le conseil de quartier de Belleville, la Mairie du 20e a organisé une réunion publique le 14 septembre. Elle a demandé aux participant-e-s de se prononcer sur les 2 scénarios proposés. Les alternatives à ces 2 propositions n'ont finalement pas été retenues par la synthèse produite par la Mairie.

Désormais la Mairie soumet une consultation en ligne, très minimaliste, autour de 2 propositions (un espace culturel ou un espace de santé). En réponse « on aime un peu » « beaucoup », « pas trop » ou « pas vraiment ». Cette consultation a été lancée mi-décembre et sera close mi-janvier. Une réunion publique est annoncée pour présenter le résultat.

Des participant-e-s s'interrogent sur ce que veut dire « participation citoyenne » à la Mairie du 20^e.

De leurs côtés, les collectifs de Ménilmontant organisent une concertation avec plusieurs ateliers organisés en 4 phases : la première, le diagnostic autour de la friche du 88, a démarré par la balade du 11 décembre où les participant-e-s ont endossé des rôles pour déplacer leur regard sur le quartier. Elle se poursuivra le 28 janvier par une visite à la TEP Ménilmontant et le 11 février au 48 rue Ramponeau. Les phases suivantes se dérouleront en mars (conception et idéation) et avril (simulation et construction d'argumentaires). La concertation débouchera en avril sur des propositions issues de ce processus où chacun pourra exprimer ses attentes et ses envies.

La Bellevilloise a, par ailleurs, édité un tract indiquant le renouvellement de l'occupation provisoire à partir du printemps 2023, ce qui semble relativiser l'urgence de la décision que souhaite prendre la Mairie.

3. Proposition de collaboration par l'École d'Ingénieur de la Ville de Paris

Le conseil de quartier de Belleville a reçu Concetta Sangrigoli enseignante à l'École d'Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

L'enseignante propose un partenariat au conseil de quartier avec les étudiant-e-s en spécialité « Génie urbain » de son cours "Espace public de proximité" pour établir un diagnostic sensible et technique dans une stratégie de co-construction (1ère phase) puis un programme et des scénarios (2e phase). La 1ère phase se déroulerait de mars à la restitution en mai et la 2e d'octobre à la présentation des propositions d'aménagement en janvier 2024. Le conseil de quartier devra être disponible pour 4 réunions (2 en semaine et 2 le week-end).

Le travail des étudiants consisterait à voir comment accueillir de nouveaux publics, comment réduire l'impact des aménagements et comment intensifier la biodiversité dans les espaces identifiés par les habitant-e-s. Pour que chaque groupe d'étudiants mènent un projet, il faudrait identifier 18 sites.

Le conseil de quartier de Belleville est très intéressé par cet appui technique pour imaginer en participatif l'amélioration de nos espaces publics. Ce projet pourrait préfigurer "Embellir votre quartier" annoncé pour cette année à Belleville et Amandiers. Il serait d'ailleurs intéressant que le conseil de quartier Amandiers soit associé à ce projet.

4. Observatoire de la démocratie locale

Une première réunion de présentation a eu lieu le 13 décembre. Sur les 13 inscrits (pour 15 places), 8 personnes étaient présentes. Il a été rappelé que les conseillers de quartier ne peuvent pas être membre de l'observatoire.

Lors de la prochaine réunion du 6 janvier, une lettre de mission du Maire sera remise avec pour but de remettre un rapport en juin sur l'état de la démocratie locale et des propositions d'améliorations des différentes instances. L'observatoire va fonctionner comme une commission extra-municipale.

Un des participants indique le manque de moyens mis à disposition et notamment en terme de secrétariat. Le coordinateur des conseils de quartier précise que ce point devra être soumis à l'ordre du jour de la réunion du 6.

Le conseil de quartier rappelle ses interrogations sur l'utilité de cet observatoire et de l'opportunité de la méthodologie employée.

5. Journal du conseil de quartier

La possibilité d'imprimer le journal en local étant « impossible » puisque la ville de Paris a souscrit un marché public pour ses impressions avec le groupe Paragon. Cette obligation est imposée la loi réglementant les marchés publics. Le conseil ne souhaite toujours pas déroger à sa décision d'utiliser un imprimeur local et cherche une alternative.

Lors de la discussion sur le vœu du conseil de quartier à ce sujet en octobre dernier, le Maire avait conclu par la nécessité de se saisir de cette question qui est également une préoccupation des conseils d'arrondissement.

Des expérimentations ont pu être menées à Paris dans d'autres arrondissement qui ont permis d'utiliser des prestataires locaux malgré un marché public.

Le conseil de quartier envisage d'afficher le journal dans les espaces d'affichage.

6. Réunion plénière

Conformément à la charte des conseils de quartier, il faut programmer une réunion plénière dès que possible.

Le coordinateur des conseils de quartier rappelle qu'une « plénière des conseils de quartier » s'est tenue, le 30 septembre dernier, en Mairie en présence du Maire, de l'adjointe à la démocratie locale, du Pôle de démocratie local et des membres des 7 conseils de quartier de l'arrondissement.

Pour le conseil de quartier, cette réunion n'est pas la plénière attendue et définie dans la charte des conseils de quartier.

La réunion plénière est co-organisée par le pôle de démocratie locale de la Mairie du 20^e avec le conseil de quartier qui établissent un ordre du jour en commun. La réunion plénière se tient dans une école. La Mairie est en charge de l'annoncer dans le quartier.